



Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de la  
Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est et de la DRAAF

BSV n°05 – 18 mars 2020

## À RETENIR CETTE SEMAINE

*Cliquez sur le sommaire pour accéder directement à la culture*



### CEREALES

**Stades** : Majorité des parcelles au stade épi 1 cm en blé et répartition égale entre tallage et épi 1cm pour l'orge

**Maladie** : Observations à réaliser pour le piétin verse. Surveiller l'oïdium avec le retour des éclaircies. Des symptômes de JNO signalés.

### COLZA

**Stades** : D2 – E majoritaire

**Ch. de la tige du colza et du chou** : Un vol franc a débuté ce week-end. Risque moyen à fort.

**Méligèthe** : Le vol a débuté. Risque moyen à fort selon l'état des colzas.

→ La note abeille [ICI](#)

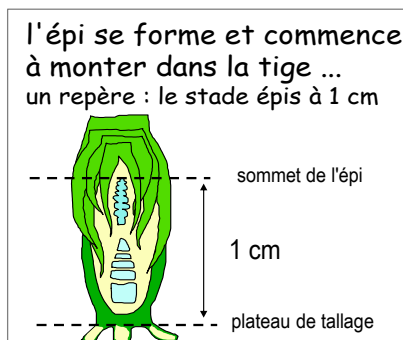


## 1 Stade

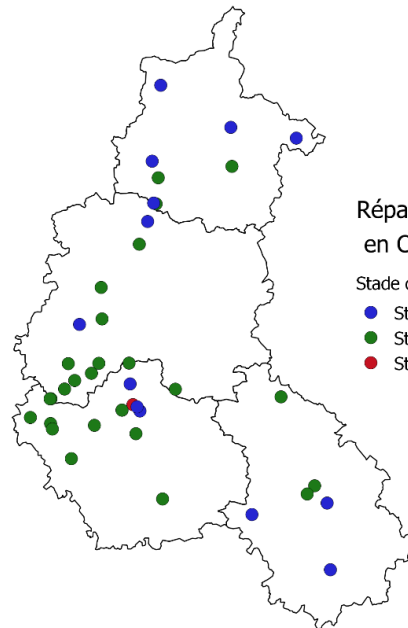
Sur les 42 parcelles observées, 13 sont au stade tallage (31% des parcelles). 1 parcelle est déjà au stade 1 nœud (2%). Les 28 autres parcelles sont au stade épi 1 cm (67%).

### Pour rappel : Comment mesurer le stade Epi 1cm :

Sur une dizaine de plantes dans la parcelle, il est nécessaire de faire la mesure sur le maître brin : couper la tige en deux sur la longueur et bien mesurer la distance entre le plateau de tallage et le haut de l'épi.



Source : ARVALIS-Institut du végétal



## 2 Piétin verse

Le risque piétin verse est principalement déterminé par les conditions agronomiques de la parcelle (variété, date de semis, type de sol) et le risque climatique. Pour chaque parcelle, le risque sera estimé grâce à la grille de risque (cf. ci-dessous). Les observations sont indispensables en cas de situation à risque.



Symptômes piétin-verse

Source : ARVALIS – Institut du végétal

Le piétin verse se traduit par des plaques noires sur la gaine qui ne s'enlèvent pas lorsqu'on frotte avec l'ongle et par un brunissement généralisé de la gaine extérieure.

### a. Observation

Sur les 16 parcelles observées, 6 présentent des symptômes de piétin verse (38%). Le pourcentage de tiges contaminées est compris entre 2 et 50%.

Le tableau ci-dessous donne le risque climatique (indice TOP) pour la variété FRUCTIDOR pour différents cas-types (localisation et date de semis). L'indice TOP permet ensuite de calculer un score climat, utilisé dans la grille de risque.

Station météo	Saulces Champenoises 0815		Troyes 1002		Fagnières 5176		Blécourt 5210	
	1/10	1/11	1/10	1/11	1/10	1/11	1/10	1/11
Date de semis	1/10	1/11	1/10	1/11	1/10	1/11	1/10	1/11
Indice TOP	55	38	45	35	51	38	42	35
Score climat	2	1	2	1	2	1	1	1

Le risque climatique apparaît pour la période :

- Elevée pour les semis précoces
- Moyen pour les semis plus tardif

## b. Seuil indicatif de risque

A partir d'épi 1cm / 1 nœud

- < 10% de tiges atteintes, la nuisibilité est nulle.
- Entre 10 et 35% de tiges atteintes, la nuisibilité est variable.
- Au-delà de 35% de tiges atteintes, la nuisibilité est certaine.

## c. Analyse de risque

2 parcelles (sur 16 observées) présentent plus de 35% de tiges atteintes, sur variétés moyennement sensibles au piétin verse CHEVIGNON et KWS EXTASE. Il est donc important de déterminer quelles sont les parcelles en situation à risque (cf grille ci-dessous) et de faire ensuite des observations sur ces parcelles à risque.

Effet variétal		Risque final / conseil associé	
Tolérance variétale			0
Note CTPS >= 5			1
Note CTPS 1 ou 2			2
Note CTPS 3 ou 4			3
			4
			5
			6
			7
			8
			9
			10

Potentiel infectieux		Risque faible : aucune intervention	
Précédent			+
Blé	1		
Autre	0		
Travail du sol			
Labour	1		
Non labour	0		
			+

Milieu physique		Risque faible : aucune intervention	
Type de sol			+
Limon battant, craie de champagne	2		
Argilo calcaire profond, limon peu battant, sables battants	1		
Argile, argilo calcaire superficiel, graviers, sables peu battants	0		
			+

Effet climatique		Risque faible : aucune intervention	
Effet année issu du modèle TOP			+
Indice TOP inférieur à 30	-1		
Indice TOP entre 30 et 45	1		
Indice TOP supérieur à 45	2		
			=

Score de risque final		Risque final / conseil associé	
			0
			1
			2
			3
			4
			5
			6
			7
			8
			9
			10

### Méthode de prélèvement :

prélèvement au champ 20 tiges issues de 10 points de prélèvements en parcourant en diagonale la parcelle. Si besoin, laver la base des tiges. Observer les symptômes et compter le pourcentage tiges atteintes par le piétin verse.

Remarque : Quelques symptômes de Rhizoctone sont également présents : sur les 8 parcelles observées, 2 présentent des symptômes de rhizoctone (contamination des tiges entre 2 et 10 %).

## 3 Maladie foliaire

### a. Oïdium

La présence d'oïdium sur le terrain est faible pour le moment. Sur les 22 parcelles observées, 1 parcelle présente des symptômes sur les deux feuilles les plus basses et 1 parcelle seulement sur la feuille la plus basse. Néanmoins le retour de conditions plus sèches après la période humide des dernières semaines pourrait favoriser le développement de la maladie. **À surveiller.**

### b. Septoriose

Des symptômes de septoriose sont observés mais se cantonnent aux feuilles les plus basses.

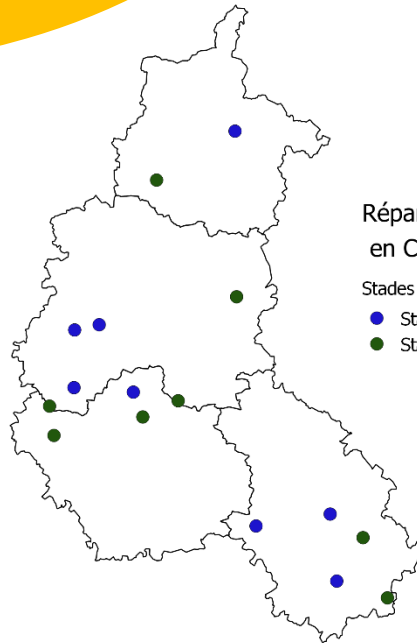
Néanmoins la présence de septoriose sur les feuilles à ce stade-là n'est pas préjudiciable au rendement. Le risque est à appréhender à partir du stade 2 Nœuds.

Remarque : Pour 3 parcelles sur 11 observées, des taches physiologiques sont signalées. Pour rappel, ces taches physiologiques se développent sous l'effet de stress climatiques (forte amplitude thermique) et sont donc des symptômes abiotiques. Les symptômes peuvent faire penser à de la maladie, mais ce n'en est pas. Plus de détails dans les prochains BSV.



## 1 Stade

Sur l'ensemble des parcelles (16 observées), la moitié est au stade tallage et l'autre moitié au stade épi 1 cm.



Répartition des observations orge en Champagne-Ardenne

Stades de l'orge en Semaine 12

- Stade Tallage
- Stade Epi 1 cm

## 2 Maladie et virus

### a. Rynchosporiose

Des symptômes de Rynchosporiose ont été observés au champ pour 4 parcelles sur 8 observées. Du fait des conditions douces et sèches prévues pour les prochains jours, le développement de la maladie pourrait être ralenti. Il convient néanmoins de rester attentif aux symptômes d'autant plus si la météo revient à la pluie.

### b. Rouille naine

Sur 6 parcelles observées, 4 présentent des symptômes de rouille naine sur les dernières feuilles.

### c. JNO

Des symptômes de jaunisse naissante de l'orge ont été signalés dans 1 seule parcelle sur les 3 observées. De plus, hors réseau, d'autres parcelles ont signalé des symptômes.

Néanmoins à cette période plus aucune action n'est possible afin de limiter le développement de la maladie sur la parcelle.



Symptômes de JNO – vue générale – dégâts sur plante

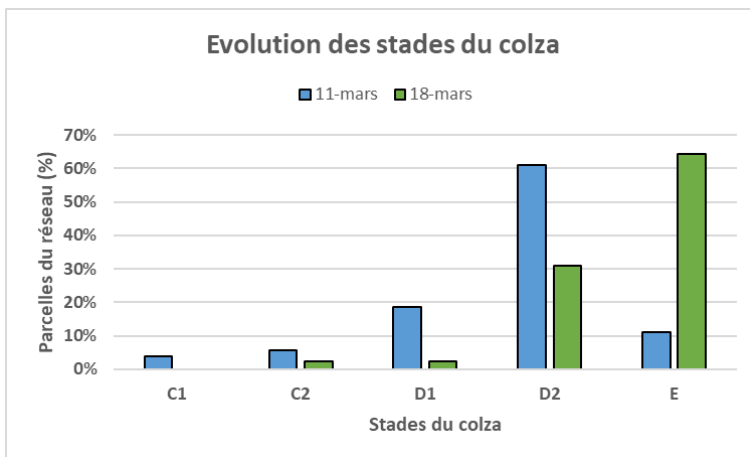
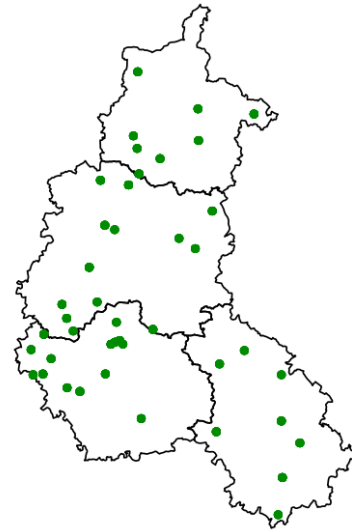


## 1 Stade des cultures

Cette semaine, 42 parcelles ont été observées.

La majorité des parcelles sont aux stades E. Quelques pieds entrent déjà en floraison dans plusieurs parcelles. Le colza est en avance en lien avec les températures chaudes de février-mars.

Parcelles BSV observées du 2020-03-16 au 2020-03-17



Stade C1 : Reprise de végétation

Stade C2 : Entre-nœuds visible



Stade D1 : Boutons accolés cachés



Stade D2 : Inflorescence dégagée



Stade E : Boutons séparés

## 2 Les charançons de la tige

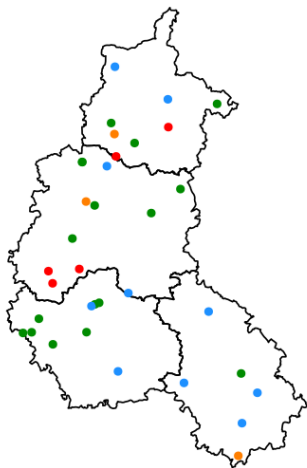
Description des ravageurs : [BSV n°1](#)

### a. Observation et analyse du risque

Le vol des charançons s'est engagé sur l'ensemble du territoire ces derniers jours.

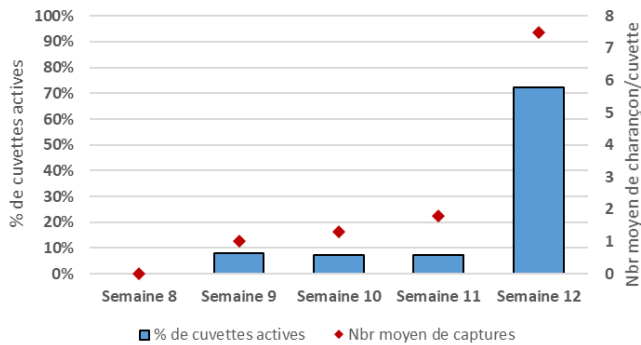
#### Charançon de la tige du colza

Parcelles observées du 2020-03-16 au 2020-03-17



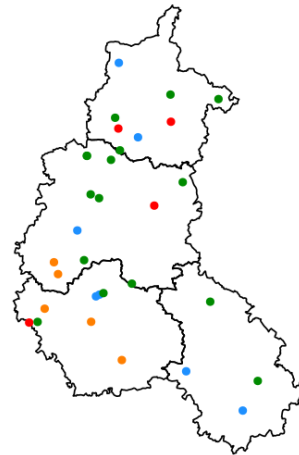
Piege : Nb de charançons tige du colza : [ 0 - 0 ] [ 0 - 5 ] [ 5 - 10 ] [ 10 - 35 ]

#### Captures du charançon de la tige du colza



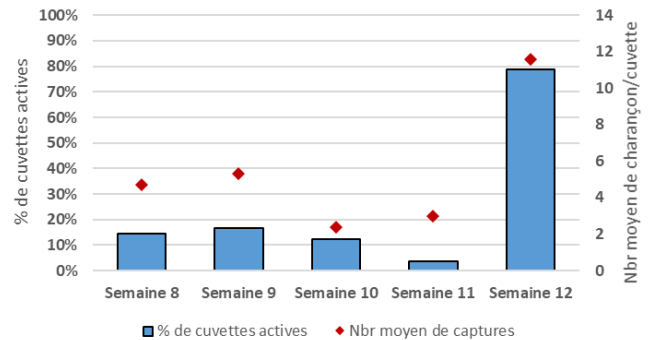
#### Charançon de la tige du chou

Parcelles observées du 2020-03-16 au 2020-03-17



Piege : Nb de charançons tige du chou : [ 0 - 0 ] [ 0 - 10 ] [ 10 - 20 ] [ 20 - 65 ]

#### Captures du charançon de la tige du chou



**Piqûres et déformation de tiges :** Sur 17 observations, 41% des parcelles présentent des piqûres sur 5% des plantes en moyenne.

Le vol a eu lieu durant les derniers jours, les températures chaudes et l'absence de forte pluviométrie offrant enfin une fenêtre favorable aux insectes. L'arrivée des charançons étant tardive, la prise en compte du risque doit se faire dans l'immédiat. **Le risque est moyen à fort.**



Piqûres de charançon de la tige du colza  
Terres Inovia

## b. Seuil indicatif de risque

Il n'existe pas de seuil de risque. On considère qu'il y a un risque dès lors que sa présence est relevée sur la parcelle du stade C2 à E (boutons séparés) inclus.

Description de la surveillance via les cuvettes : [BSV n°3](#)

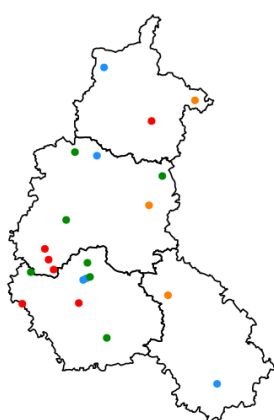
### 3 Méligèthes (*Meligethes sp.*)

Description du ravageur et lutte agronomique : [BSV n°3](#)

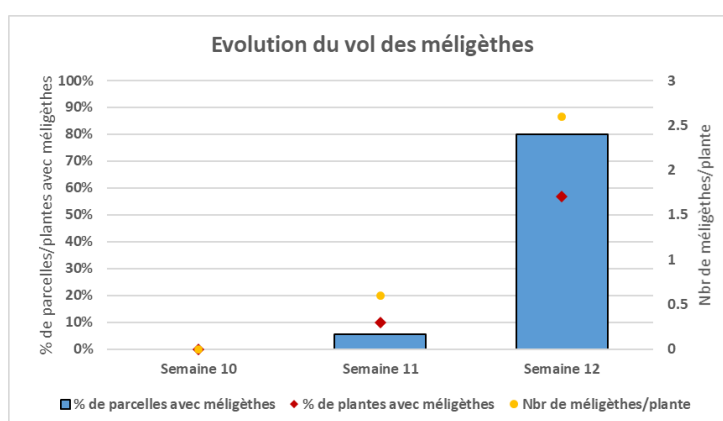
#### a. Observation et analyse de risque

La présence de méligèthes sur plante est observée sur la majorité du réseau (79% des parcelles). En moyenne, 2.6 méligèthes par plante sont dénombrés.

Parcelles observées du 2020-03-16 au 2020-03-17



Meligèthe : Nb moyen par plante (en bordure) : [0 - 0] [0 - 2] ]2 - 6] ]6 - 23]

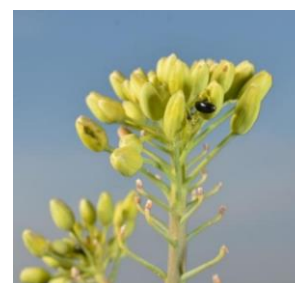


Le vol des méligèthes a débuté ce week-end avec les conditions météo favorables. Le risque est moyen à fort selon les secteurs et la vigueur des colzas. Il est important de diagnostiquer sa parcelle cette semaine.

## b. Seuil indicatif de risque

Le seuil indicatif de risque dépend du stade du colza mais également de son état de vigueur :

État de la culture	Stade boutons accolés (D1-BBCH50)	Stade boutons séparés (E-BBCH57)
<b>Colza handicapé, peu vigoureux</b> conditions peu favorables aux compensations	1 méligèthe/plante ou 50% plantes infestées	2-3 méligèthes/plante ou 65 à 75% plantes infestées
<b>Colza sain et vigoureux</b> bien implanté, sol profond et en absence de stress printanier significatif	En général pas d'intervention. Attendre stade E avant d'intervenir, si le seuil est dépassé.	6-9 méligèthes/plante



Méligèthe sur boutons floraux du colza – Terres Inovia

Le dénombrement des méligèthes est important pour raisonner sa lutte. Il est conseillé de dénombrer le nombre d'individus sur 5 x 5 plantes consécutives à partir du stade D1 et de réitérer l'opération jusqu'à la floraison du colza. Attention à ne pas prendre en compte les plantes pièges, au risque de surestimer la pression.

## LES ABEILLES BUTINENT, PROTEGEONS LES !



L'arrêté « Abeilles » de 2003 qui règlemente les conditions d'application des insecticides et acaricides est susceptible d'être modifié. Tenez-vous informés de l'évolution de la réglementation avant d'effectuer vos traitements.

1. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
2. Dans les situations proches de la floraison, sur colza, en pleine floraison ou en période de production d'exsudats, utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin) lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
3. Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux**.
4. Il est formellement interdit de mélanger pyréthriinoïdes et triazoles ou imidazoles. Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthriinoïde en premier.
5. Afin d'assurer la pollinisation, de nombreuses ruches sont en place dans les parcelles de multiplication de semences. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles. Limiter la dérive lors des traitements. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « [Les abeilles butinent](#) » sur le site de l'[ISTAP](#) et la note nationale BSV « [Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !](#) »

Cet encadré a été rédigé en 2012 par un groupe de travail DGAL, APCA, ITSAP-Institut de l'abeille, et soumise à la relecture du CNE.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles.

**Observations** : Arvalis Institut du Végétal - ATPPDA – Cérèsia - CETA de l'Aube - CETA de Champagne – CETA Craie Marne Sud – Chambre d'Agriculture des Ardennes - Chambre d'Agriculture de l'Aube - Chambre d'Agriculture de la Marne - Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne - COMPAS - CRISTAL UNION - DIGIT'AGRI - EMC2 – EIMR Marjollet Regis – ETS RITARD – FREDON GE – ITB - LUZEAL - NOVAGRAIN - SCA de Juniville - SCA d'Esternay - SCARA – SEPAC-Compagri - SOUFFLET Agriculture – SUNDESHY – TEREOS – CAPDEA - Terres Inovia – VIVESCIA.

**Rédaction** : Arvalis Institut du Végétal, FREDON Grand Est, ITB et Terres Inovia.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est.

Dans une démarche d'amélioration continue de qualité de la surveillance biologique du territoire, la DRAAF assure un contrôle de second niveau sur l'ensemble du processus d'élaboration des BSV

**Coordination et renseignements** : Claire COLLOT [claire.collot@grandest.chambagri.fr](mailto:claire.collot@grandest.chambagri.fr)

Mathilde MULLER [mathilde.muller@grandest.chambagri.fr](mailto:mathilde.muller@grandest.chambagri.fr)



" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".